



Votre Service de Prévention
et de Santé au Travail à vos côtés

PRÉVENIR LES RISQUES
PROFESSIONNELS 



Aide à l'élaboration du Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Inclus dans l'offre socle

L'aide au DUERP, pour quoi faire ?

Conseiller

l'employeur qui le souhaite, dans la rédaction de son Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et de son plan d'actions associé, en s'appuyant sur les compétences dédiées du Service de Prévention et de Santé au Travail : la connaissance de l'entreprise, conjuguée à une expertise sur les expositions à des facteurs de risques.

Accompagner

l'employeur dans l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, en analysant les procédés de fabrication, les équipements de travail, les substances ou préparations chimiques, l'aménagement des lieux de travail ou des installations, ou l'organisation du travail.

Le DUERP, c'est quoi ?

C'est le Document Unique d'évaluation des risques professionnels. Il consigne *l'évaluation des risques* dans l'entreprise et les actions de prévention que l'entreprise souhaite engager. Le DUERP assure aussi la *traçabilité* collective de l'exposition aux risques pour la santé et la sécurité. Il est **obligatoire dans toutes les entreprises**, dès l'embauche du 1^{er} salarié et il est transmis au Service de Prévention et de Santé au Travail.

Le DUERP, comment ça se passe ?

- Le DUERP est établi sous la responsabilité de l'employeur qui peut donc bénéficier de l'appui du Service de Prévention et de Santé au Travail auquel il adhère notamment grâce aux informations identifiées dans la fiche d'entreprise. Cette dernière, établie pour toute entreprise, traduit les observations des équipes pluridisciplinaires du Service sur les situations de travail et les risques professionnels.
- L'employeur sollicite également le CSE et sa Commission santé, sécurité et conditions de travail, s'ils existent, dans le cadre du dialogue social dans l'entreprise.
- L'employeur retranscrit dans le DUERP les résultats de l'évaluation des risques professionnels.
- Le DUERP devra, à terme, être déposé sur un **portail numérique**. Il doit être **conservé**,

de même que ses versions antérieures, **40 ans** à compter de leur élaboration.

- Les résultats de l'évaluation des risques professionnels débouchent :
 - * Pour les entreprises **<50 salariés**, **sur la définition d'actions de prévention des risques et de protection des salariés**. La liste de ces actions est consignée dans le DUERP et ses mises à jour.
 - * Pour les entreprises **> ou = 50 salariés**, **sur un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail**.

Ce plan d'action :

- > est un outil partagé et indispensable à l'action de prévention dans l'entreprise.
- > fixe la liste détaillée des mesures devant être prises au cours de l'année à venir, qui comprennent les mesures de prévention des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels ainsi que leurs conditions d'exécution, des indicateurs de résultat et l'estimation de leur coût ;
- > identifie les ressources de l'entreprise pouvant être mobilisées ;
- > intègre un calendrier de mise en œuvre.

Pour plus d'informations sur l'aide à l'élaboration du DUERP, contactez votre Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.

ASMIS

77, rue Debaussaux - 80001 AMIENS CEDEX 1
contact@asmis.net - www.asmis.net



NOS CENTRES MÉDICAUX

Votre service de prévention et santé au travail
des équipes et des moyens près de chez vous



Un centre mobile se déplace dans
les entreprises éloignées d'un centre fixe



SOMME OUEST

ABBEVILLE
Rue Ventôse
ZAC des Deux Vallées
80100 ABBEVILLE
Tél : 03 22 24 04 45

BEAUCAMPS-LE-VIEUX
Centre Social
Secrétariat assuré par le centre de Dury
10 rue Pierre Gaudefroy
80430 BEAUCAMPS- LE- VIEUX

WOINCOURT
11 rue du Chevalier de la Barre
80520 Woincourt
Tél : 03 22 60 21 69

SOMME NORD-EST

PÉRONNE
19 rue Saint-Jean – BP 10202
80205 PERONNE CEDEX
Tél : 03 22 84 19 40

ALBERT
2 rue d'Aveluy – BP 40049
80049 ALBERT CEDEX
Tél : 03 22 75 21 55

CHAULNES
46 rue Aristide Briand
80320 CHAULNES
Tél : 03 22 83 97 58

SOMME NORD

DOULLENS
13 boulevard Ernest Dehéé
80600 DOULLENS
Tél : 03 22 77 29 68

FLIXECOURT
Centre Médical
Secrétariat assuré par le siège
Rue de la Catiche
80420 FLIXECOURT
Tél : 03 22 54 58 00

AMIENS MÉTROPOLE

AMIENS –SIÈGE SOCIAL
77 rue Debaussaux
Accès par le quai Charles Tellier
CS 60132 – 80001 AMIENS CEDEX 1
Tél : 03 22 54 58 00

ESPACE INDUSTRIEL NORD (EIN)
68 rue de Poulainville
80080 AMIENS
Tél : 03 22 44 11 94

BOVES
Cité des Métiers
Boulevard Michel Strogoff
80440 BOVES
Tél : 03 22 47 01 40

DURY
Chemin rural de la Croix Blanche
Centre Oasis – Bât les Tulipiers
80480 DURY
Tél : 03 22 47 84 70

SOMME SUD-EST

ROYE
3 rue de Montdidier
80700 ROYE
Tél : 03 22 87 07 86

HAM
11 rue du Grenier à Sel
80400 HAM
Tél : 03 23 81 11 81

MOREUIL
37 rue du 8 août 1918
80110 MOREUIL
Tél : 03 22 54 08 31

NESLE
28 rue de la Vierge
80190 NESLE
Tél : 03 22 88 37 40



55 cabinets médicaux répartis sur 16 sites du département
1 centre mobile équipé d'un cabinet médical pour assurer la proximité

POUR EN SAVOIR PLUS



www.asmis.net